

Candidature
jusqu'au 1^{er} juillet



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

5^e cycle supérieur d'intelligence artificielle

2022-2023

Candidature à transmettre entre
le 16 février et le 27 mai 2022

Ayant constaté le besoin massif d'acquérir des repères en matière d'intelligence artificielle, le cycle supérieur d'intelligence artificielle permet à des hauts cadres du ministère de l'Intérieur et à d'autres ministères de s'ouvrir aux enjeux, à la conduite de projet et la veille stratégique en matière d'intelligence artificielle. Cette formation offre aux participants une occasion d'échanger avec les plus grands spécialistes français et permet de créer au sein de l'administration publique une véritable communauté de projets et d'échanges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les principes fondamentaux de l'intelligence artificielle et de ses enjeux.
- Prendre la mesure de la place de l'intelligence artificielle dans la société et de son devenir.
- Sensibiliser aux risques et opportunités du développement de l'intelligence artificielle pour les politiques publiques et la sécurité intérieure.
- Connaître les acteurs du champ pour, si besoin, lancer des projets liés à l'IA.
- Favoriser la coopération européenne en matière d'intelligence artificielle.

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Une vingtaine de hauts cadres dont une dizaine du ministère de l'Intérieur et une dizaine d'autres ministères. Désignation par les directions générales du ministère de l'Intérieur et d'autres ministères (Justice ; Économie, des Finances et de la Relance ; Transition écologique ; Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation ; etc.).

Le cycle se donne aussi pour ambition de constituer un réseau d'excellence interministériel pour la conduite de projet et la veille stratégique en matière d'intelligence artificielle.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

Prérequis

Les candidats sont obligatoirement présentés par leur contact institutionnel.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

■ **9 modules à thème** de septembre à juin concernant les thématiques suivantes :

- Les bases de l'intelligence artificielle.
- Risques et opportunités.
- Expériences d'intelligence artificielle.
- Gestion de projets en intelligence artificielle.
- Intelligence artificielle territoriale et pôles d'excellences.
- Intelligence artificielle et sécurité intérieure.
- La coopération européenne en matière d'intelligence artificielle, etc.

■ **Un voyage d'étude** à Berlin de 2 jours est programmé dans le cadre de la coopération franco-allemande en matière d'intelligence artificielle.

■ Travaux des auditeurs

Les auditeurs travailleront par groupes de 2 ou 3 personnes et effectueront des notes dans lesquelles ils analyseront une problématique et élaboreront des recommandations prenant en compte la dialectique intelligence artificielle et administrations. Ces notes pourront être publiées dans la revue de l'IHEMI, les Cahiers de la sécurité et de la justice ou un document général sur la prospective de l'intelligence artificielle et les administrations.

Quelques suggestion de thématiques à aborder pour les rapports :

- Intelligence artificielle et simplification dans les administrations
- Intelligence artificielle et amélioration des missions, levier d'efficacité, liens avec les services supports, partenaires (marché public)
- Intelligence artificielle et modernisation : Simplification législative et juridique
- Intelligence artificielle et justice sociale : inclusion des personnes les plus vulnérables, levier de démocratie
- Intelligence artificielle et éthique : articulation entre la sécurité et la préservation des libertés

■ Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. L'équipe du département Innovation et prospective.
2. Des outils méthodologiques et techniques éprouvés et ré-exploitable.
3. Des ressources en informatique, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise).

Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'autoévaluation et d'évaluation des interventions.

SITES

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un livret d'accueil est remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.

DÉROULEMENT

En dehors des déplacements, la majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu soit à l'École militaire (Paris) ou sur le campus de l'IHEMI situé dans le fort de Charenton, à Maisons-Alfort.

La durée des séminaires est en moyenne d'un jour par mois (essentiellement le vendredi, voire le jeudi), soit un volume global de formation de 10 jours (96 heures).

Les auditeurs sont invités à produire une note de réflexion collective relative à des enjeux actuels et à venir dans le champ de l'intelligence artificielle. Ils se réuniront pour ce faire par groupes de trois personnes.

■ Calendrier 2022-2023

Cérémonie d'ouverture des sessions 13 septembre 2022

Module 1 vendredi 30 septembre 2022

Module 2 vendredi 21 octobre 2022

Module 3 vendredi 25 novembre 2022

Module 4 vendredi 16 décembre 2022

Module 5 vendredi 27 janvier 2023

Module 6 vendredi 24 mars 2023

Module 7 vendredi 21 avril 2023

Module 8 jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023

Cérémonie de clôture mi-juin 2023

Module 9 restitution des travaux vendredi 23 juin 2023

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au « cycle supérieur d'intelligence artificielle », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à 1000€.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des séminaires et des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

Les candidatures, sous couvert des administrations concernées, sont à faire parvenir à la direction des cycles et des études de l'IHEMI,
csia@interieur.gouv.fr



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n°39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP
Contact: Direction de la recherche et de la prospective (DIREP)
Tél : +33 (0)1 76 64 89 00
Courriel: csia@interieur.gouv.fr Site internet: www.ihemi.fr